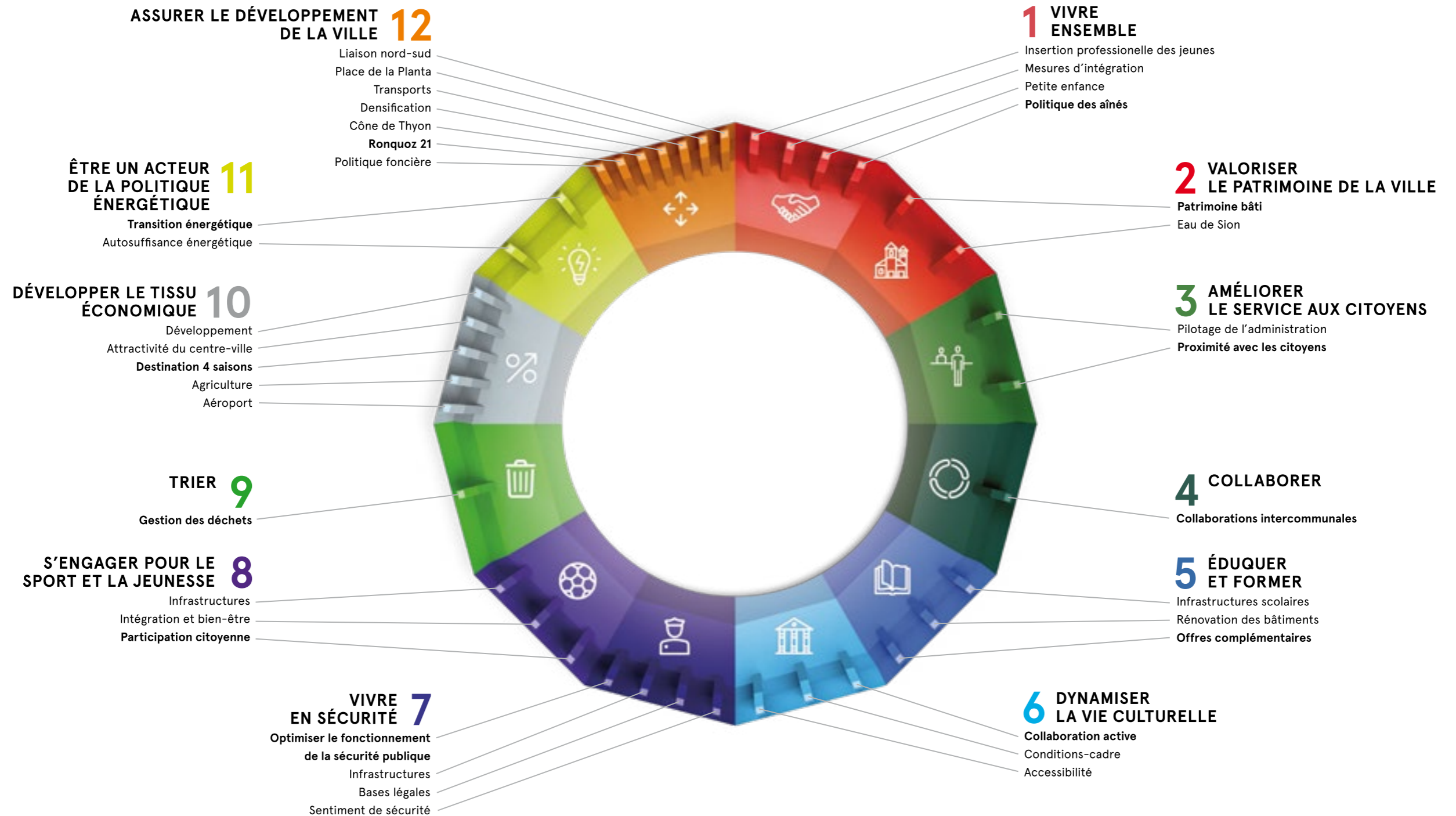


LE NOUVEAU PROGRAMME DE LÉGISLATURE 2017-2020

La Ville de Sion a accompli un pas significatif en matière de bonne gouvernance en adoptant un programme de législature. Cet outil de pilotage de l'action politique fixe les objectifs qui seront visés durant les quatre ans à venir.



Des engagements précis

Qui de mieux que le Président de la Ville pour détailler les enjeux de cette feuille de route ambitieuse? Sa position à la tête de l'exécutif lui confère une place de choix lorsqu'il s'agit d'aborder ce dispositif sur un mode zénithal.



Dans les faits, en quoi consiste ce plan?

Cet instrument représente un fil rouge qui doit guider notre action politique durant les quatre années à venir. Même si nous avons procédé à un essai «à blanc» lors de la précédente législature, il s'agit d'une première pour Sion.

Quelle est sa légitimité du point de vue démocratique?

En premier lieu, il s'agit d'une obligation que nous impose notre règlement communal. La population sédunoise en a en outre accepté le principe lors de la votation qui avait conduit au passage de 15 à 9 conseillers municipaux.

Comment ce document a-t-il lui-même été conçu?

Ce système découle du nouveau mode d'organisation de la Ville. Pour rappel, les neuf conseillers municipaux fonctionnent désormais en binômes, chacun agissant en partenariat avec son chef de service. Ensemble, ces duos ont répertorié un certain nombre d'enjeux. Ceux-ci ont ensuite fait l'objet d'une mise en commun. Le plan de législature reprend ces objectifs qui se veulent aussi transversaux que possible.

Comment ce dispositif sera-t-il implémenté?

Les objectifs que j'évoquais s'accompagnent de dispositions pratiques. Ces mesures seront elles-mêmes évaluées grâce à des indicateurs dont la nature varie selon les cas. Un bilan intermédiaire sera vraisemblablement établi. Ce document pourra également évoluer en fonction des changements et des opportunités susceptibles de se présenter pour la commune de Sion.

Comment un tel plan trouvera-t-il sa traduction au niveau du budget?

Chaque mesure se voit attribuer une dotation financière qui seule peut permettre son application. Cette stratégie fera-t-elle l'objet de contrôles spécifiques?

En collaboration avec l'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP) de l'Université de Lausanne, nous avons conçu un «tableau de bord équilibré» afin de pouvoir rendre compte des retombées des actions que nous aurons conduites. Une fois arrêtés, les objectifs ne varieront cependant plus, ceci contrairement aux mesures qui leur sont liées.

Un bilan final sera-t-il dressé?

Un bilan final sera-t-il dressé?

Au terme des quatre ans, une évaluation globale sera en effet effectuée. Celle-ci prendra en compte non seulement la dimension quantitative, mais aussi l'aspect qualitatif. Nous le savons dès à présent: tout ne se fera pas en l'espace d'une seule législature. Certaines interventions demanderont davantage de temps, mais elles permettront ainsi de mettre sur les rails l'exercice suivant.

La Ville rendra-t-elle publiques ces informations?

Nous communiquerons d'une manière transparente sur ce processus. Le présent dossier constitue d'ailleurs une première démarche allant dans ce sens. D'autres éléments seront dévoilés ultérieurement.

Les orientations majeures

Voici un aperçu des mesures liées aux 12 axes prioritaires définis par la Ville en vue d'orienter la gestion des affaires publiques. L'intégralité de ces dispositions est consultable par tout un chacun à l'adresse www.sion.ch

1. VIVRE ENSEMBLE

- en promouvant les initiatives en faveur des personnes éloignées du marché du travail afin de lutter contre leur désocialisation. Avec un accent particulier sur les 15-25 ans;

- en consolidant les mesures d'intégration en parallèle ou en complément au Programme d'Intégration Cantonal, via notamment la création d'une commission consultative de l'intégration;

- en créant des places d'accueil de la petite enfance en suffisance dans le but de répondre aux besoins des familles, entre autres par la construction de la crèche-nurserie du Centre protestant et par l'agrandissement de la Pouponnière Valaisanne;

- en définissant la politique communale des aînés.

2. VALORISER LE PATRIMOINE DE LA VILLE

- en finalisant l'inventaire du patrimoine architectural extra-muros 1850-1950. Divers autres projets sont en outre à l'étude comme terminer l'aménagement du site de Sous-le-Scex, créer un parcours archéologique en ville ou encore remodeler le cimetière Saint-François;

- en valorisant l'eau comme ressource naturelle et énergétique par un programme de promotion tous-publics et dans les écoles. Et

également au travers de la Journée de l'eau et de la vente des carafes.

3. RENFORCER LE SERVICE AUX CITOYENS

- en optimisant le pilotage de l'administration, notamment par la dématérialisation et la simplification de la pratique administrative;

- en renforçant la proximité, les interfaces et les points de contact avec les citoyens. Un guichet virtuel et un guichet d'accueil principal seront ouverts à cette intention. Les quartiers et les villages devront, eux, être dynamisés.

4. COLLABORER

- en consolidant les partenariats intercommunaux. Le développement des projets d'agglomération devra en particulier être poursuivi.



5. EDUQUER ET FORMER

- en adaptant les infrastructures en lien avec la planification scolaire et les prévisions démographiques. Dans cette optique, il est prévu de construire le nouveau centre scolaire de Champsec. Une réflexion sur le bâtiment des Collines sera conduite en parallèle;

- en continuant la rénovation des bâtiments scolaires, ce qui inclura l'adaptation aux normes feu et aux normes sismiques. Les mesures d'économie d'énergie seront pour leur part encouragées;

- en amplifiant la valorisation des offres complémentaires, telles que les classes bilingues ou le service médical social.

6. DYNAMISER LA VIE CULTURELLE

- en mettant en réseau les partenaires culturels, mais également en incitant les organisateurs à collaborer de façon active à plusieurs niveaux ou encore en mettant en place les assises de la culture.

- en instaurant les conditions-cadres adaptées au développement culturel et musical;

- en favorisant l'accès à la culture, et plus particulièrement auprès des jeunes et dans les quartiers.

7. VIVRE EN SÉCURITÉ

- en optimisant le fonctionnement de la sécurité publique, ce qui passera par des collaborations avec Sierre et qui entraînera le déplacement du service des ambulances sur le site de l'Hôpital du Valais et leur certification qualité;

- en développant les structures et infrastructures, ce qui implique aussi de planifier et d'aménager les lieux d'hébergement d'urgence;

- de mettre à jour les bases légales et les règlements, parmi lesquels les règlements de police, du feu et des taxis.

- en garantissant le sentiment de sécurité publique sur le territoire de la commune, ce qui pourra être mesuré au travers d'une enquête ou d'un sondage.

8. S'ENGAGER POUR LE SPORT ET LA JEUNESSE

- en offrant des infrastructures adaptées, ce qui inclura la mise à jour des équipements aquatiques municipaux;

- en favorisant la sociabilité, l'intégration, le bien-être et la santé de l'ensemble de la population. Cette politique reposera sur le renforcement de l'accessibilité à des offres de sports et jeunesse. Les labels « Commune en santé » et « Ville Amie des enfants » devront de ce fait être valorisés;



- en encourageant la participation citoyenne des jeunes grâce à un diagnostic et à une coordination avec les partenaires de l'Observatoire de la jeunesse sédunoise et avec la Commission cantonale compétente.

9. TRIER

- en assurant une gestion efficace des déchets et en introduisant des mesures pour lutter contre le littering, Sion détenant le label « No-Littering ».

10. DÉVELOPPER LE TISSU ÉCONOMIQUE

- en soutenant les entreprises et les commerces existants. A ce niveau, il sera nécessaire d'augmenter et de favoriser les contacts entre les acteurs économiques et la Promotion économique, tout comme les échanges inter-entreprises;



- en accroissant l'attractivité du centre-ville et des zones commerciales, ce qui impliquera notamment l'amélioration de la signalisation;

- en positionnant Sion comme destination touristique quatre saisons par la définition d'une stratégie basée sur le Plan directeur du tourisme et par la création d'une marque territoriale « Sion » forte et impliquant tous les acteurs de la commune;

- en promouvant l'agriculture sédunoise, au travers notamment du concept « Sion Terroir Urbain » et de la promotion des produits agricoles (sans oublier le vignoble en terrasses que nous devons valoriser);

- en définissant le futur de l'aéroport de Sion.

11. ÊTRE UN ACTEUR DE LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE

- en faisant de Sion un intervenant actif dans la transition énergétique 2050. Un règlement sur le soutien aux mesures d'économie d'énergie sera proposé à cet effet.

- en étant en autosuffisance énergétique locale et renouvelable. Pour ce faire, il sera nécessaire de garantir les participations de la Ville dans les ouvrages de production d'énergie.

12. ASSURER LE DÉVELOPPEMENT DE LA VILLE

- en réalisant la liaison nord-sud à la gare, ce qui conduira à la construction d'un passage sous les voies ou d'une passerelle;

- en mettant à disposition des citoyens une place de la Planta réaménagée, conviviale et fonctionnelle, ainsi qu'un parking modernisé;

- en encourageant l'intermodalité et la mobilité. Il faudra pour cela optimiser l'utilisation du réseau des transports publics, surtout en termes de fréquence, de confort et de

connexions. Le réseau cyclable est, lui, à améliorer et un concept global de stationnement public doit être introduit;

- en œuvrant pour une densification de qualité et en veillant à la qualité des espaces verts. Ceux-ci devront être maintenus, régénérés et étendus sur le domaine public, y compris pour tout ce qui a trait aux places de jeu. A ces fins, les serres Sion-Sierre seront à construire et il faudra poursuivre le renouvellement et l'optimisation de l'éclairage public;

- en coordonnant le développement du cône de Thyon. Le projet de télécabine Sion-Mayens-4 Vallées devra être pris en compte du point de vue de l'aménagement du territoire. Une planification intercommunale concertée devra au surplus être établie à destination du plateau de Thyon 2000;

- en mettant progressivement en œuvre la ville du XXI^e siècle. L'un des axes majeurs en la matière sera la réalisation du projet Cour de Gare. De manière plus large, la planification de détail du secteur des Ronquoz sera à effectuer (y compris Rhône 3);

- en arrêtant une politique foncière active dans la perspective de la réalisation de programmes publics. La facilitation des changements d'affectation, de même que l'ouverture ou la requalification des espaces publics en seront les pierres angulaires. ■